

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Pour rappel, selon l'article 84 du règlement sanitaire départemental : tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits.

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est également interdit. Des dérogations à la règle peuvent être accordées par le Préfet sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil

Départemental d'Hygiène et dans ce cas, ce type d'élimination ne doit entraîner aucune gêne ou insalubrité pour le voisinage.

HORAIRES DE TONTES

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que

tondeuse à gazon, motoculteur, raboteuse etc..., ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :
- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h

- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

ASSOCIATION LES PETITES MAINS

L'association « Les petites mains » vous rappelle que le dimanche 29 mars une foire à tout aura lieu dès 9h30 à la salle des fêtes de la commune et à la même heure une vente de plantes dans le jardin de la bibliothèque, toujours au profit des écoles. N'hésitez pas à communiquer sur cet

événement autour de vous! Nous rappelons également qu'à l'occasion de la kermesse du 27 juin, nous organiserons une vente de livres, nous comptons sur votre participation pour récupérer et fournir des livres en bon état, pour tout âge et de toute sorte.

Nous vous invitons à les déposer, dès maintenant, dans les cartons prévus à cet effet à l'école maternelle, à la garderie et en mairie. Merci et à bientôt.

Contact mail :
associationdespetitesmains@gmail.com



EXPOSITION À LA BIBLIOTHÈQUE

Une exposition sur le thème des plantes et jardins aura lieu à la bibliothèque **du 20 mars au 4 avril 2015** en lien avec la vente de plantes de l'association Les Petites Mains du 29 mars. Entrée libre aux horaires habituels de la bibliothèque

(mercredi 9h-12h/13h-19h, vendredi 15h-18h et samedi 11h-12h) et ouverture exceptionnelle le dimanche 29 mars. Pour tout renseignement : 02.35.37.46.12



Suivez l'actualité de votre bibliothèque sur facebook !

AGENDA

Samedi 7 mars
LOTO

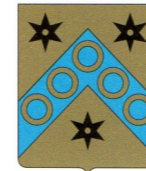
Organisé par le comité des fêtes

LUNDI 16 MARS
RÉUNION PUBLIQUE
« VOISINS VIGILANCE »

Samedi 21 mars
Soirée St Patrick
Organisée par le Rugby Club des 3 Abbayes

Dimanche 22 mars
Thé dansant
Organisé par l'association TRANSFERT

Dimanche 29 mars
Foire à Tout et vente de plantes
Organisées par Les Petites Mains



SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIR

FLASH INFO N°3

MARS 2015

LE MOT DU MAIRE

Chers habitants de Sainte-Marguerite,

Suite aux divers problèmes de sécurité dans notre commune, le Conseil Municipal lors de sa dernière réunion a pris deux décisions importantes :

- la première est de mettre en place le système de « Voisins Vigilants ». Une réunion est prévue le 16 mars 2015 à 14h30 à la salle Michel-Jacques TIPHAGNE. Elle est organisée par le Conseil Municipal avec la participation de la Gendarmerie de Duclair. Après cette réunion, nous nous organiserons avec le concours de volontaires parmi notre population.

- la deuxième décision, toujours pour la sécurité, c'est de faire une étude au niveau du centre Bourg et de nos bâtiments communaux avec un fonctionnement de vidéo-protection.

Par la suite, le Conseil Municipal prendra les orientations nécessaires. Tout ceci, sous contrôle de la Gendarmerie et de la Préfecture. En espérant que le calme soit bientôt de retour dans notre village.

Très amicalement,

Le Maire,
Patrick SIMON

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :



lundi de 14h à 17h30
mardi de 14h à 17h30
mercredi de 9h à 12h
jeudi de 14h à 17h30
vendredi de 14h à 17h30
samedi de 9h à 12h

contact : 02.35.37.52.13 / mairie-sg-ste-marguerite-sur-duclair@wanadoo.fr

SOMMAIRE :

- Le Mot du Maire
- Maëlle PHILIPPE : championne margueritaise
- Réunion publique
- Recensement militaire
- Le SCoT
- Les lundis récréatifs
- Élections départementales
- Élimination des déchets
- Horaires de tonte
- Foire à tout et vente de plantes des Petites Mains
- Expo à la Bibliothèque
- Agenda

Directeur de publication: Patrick SIMON
Rédaction: Pauline Dauchez
Impression: Mairie
Tirage: 850 exemplaires

JEANNE D'ARC A ENFIN SON MÉMORIAL



L'Historial Jeanne d'Arc ouvrira ses portes le 21 mars 2015.

7, rue Saint-Romain à Rouen
Visites du mardi au dimanche de 9h45 à 19h45 (dernière visite à 18h)
Réservations en ligne : www.historial-jeannedarc.fr

UNE MARGUERITAISE CHAMPIONNE DE FRANCE

Maëlle PHILIPPE, margueritaise de 16 ans est licenciée en athlétisme au club de Rouen Maromme Mont-Saint-Aignan Athlétisme en catégorie cadette.

Dimanche 15 février, elle a remporté le titre de championne de France de lancer de poids avec un jet de 14m35.

Nous lui souhaitons bonne

chance pour ses prochains championnats, dont nous suivrons les résultats avec attention.



RÉUNION PUBLIQUE

Le lundi 16 mars à 14h30 aura lieu une réunion publique sur le thème de la sécurité à la salle polyvalente Michel-Jacques Tiphagne. Cette réunion est réservée aux habitants

de Sainte-Marguerite, Épinay-sur-Duclair et Saint-Paër. Elle débutera par la projection d'un film suivi d'un temps d'échange avec la salle et les intervenants. Le major Guéry de la

gendarmerie de Duclair et un intervenant extérieur de la réserve citoyenne seront présents pour vous informer et répondre à vos questions.



RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes hommes et les jeunes filles nés en janvier, février et mars 1999 doivent obligatoirement se

faire recenser en mairie avant le 31 mars 2015. Il est rappelé que chaque jeune doit conserver son

attestation de recensement puisqu'il ne pourra pas être délivré de duplicata.

LE SCOT

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un projet d'aménagement à 15-20 ans sur le territoire de la Métropole.

En 2010, l'élaboration du nouveau SCoT est devenue une compétence de la Métropole. Le SCoT doit

désormais être conçu à l'échelle du territoire des 71 communes qui composent la Métropole.

CONSULTEZ LE SCOT ET EXPRIMEZ-VOUS !

- lors des 29 permanences de la commission

d'enquête

- sur les registres en mairie et au siège de la Métropole

- par mail à scot@metropole-rouen-normandie.fr

- par courrier à la Métropole



LES LUNDIS RÉCRÉATIFS

L'association remercie la municipalité pour la gratuité de la salle polyvalente, qui nous permet de réussir notre repas annuel. Ce repas de la Saint-Valentin fait vivre notre association pour un an.

Un repas sous le signe de l'Amour, animé par l'Orchestre Vibration qui a fait vibrer nos convives jusqu'à 19h.

Une fois de plus, les convives étaient ravis et

nous ont dit « à l'année prochaine ! ». Un grand merci à eux ainsi qu'aux jeunes étudiants pour leur aide bénévole. Nous n'oublions pas nos commerçants et ceux des alentours qui ont offert des lots pour la tombola. La tablette tactile et le GPS ont été gagnés par Mme Neveu.

Je remercie toutes les personnes de l'association sans qui rien ne serait possible.

Nos prochains rendez-vous :

- le 18 avril marché artisanal

- le 19 avril première bourse aux vêtements

Réservez dès maintenant au 02.35.75.65.56

La Présidente
Mme Bosquet/Saucé

**DIMANCHE
19 AVRIL
BOURSE AUX
VÊTEMENTS**



**À LA SALLE DES FÊTES
DE
SAINTE-MARGUERITE**



ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars.

Les conseils généraux et conseillers généraux seront renommés respectivement conseils départementaux et conseillers départementaux.

Ces élections auront lieu dans le cadre de la nouvelle carte cantonale dont les limites ont fait l'objet d'une révision générale entre mars 2013 et février 2014.

Suite au redécoupage cantonal, le département de la Seine-Maritime comprend désormais 35 cantons (au lieu de 69).

Il s'agit d'un scrutin binominal mixte majoritaire à deux tours : deux conseillers départementaux de sexe différent formant un binôme seront élus dans chaque canton. Le conseil départemental de la Seine-Maritime sera donc

composé de 70 sièges. Les conseillers départementaux sont toujours élus pour six ans et sont rééligibles.

Les votes se dérouleront aux écoles de la commune.

N'oubliez pas votre carte d'électeur (conseillée) ainsi qu'un justificatif d'identité obligatoire !

